

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances

A.M. 19-12-2023

M.B. 12-02-2024

La Ministre de l'Enfance,

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, l'article 17bis inséré par le décret du 30 avril 2009 ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances ;

Considérant la démission de certains membres et les propositions de nomination en remplacement de ceux-ci adressées à la Ministre de l'Enfance par le président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances en date du 1^{er} février 2022,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances, les mots « Michel GOEDART » sont remplacés par les mots « Caroline MAERTENS ».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 3^o de l'arrêté précité, les mots « Nicolas TAMIGNIAUX » sont remplacés par les mots « Antonin COLLINET ».

Article 3. - A l'article 1^{er}, 5^o de l'arrêté précité, les mots « Denis TOUNE (Patro) » sont remplacés par les mots « Cadeau MUHAYIMANA (Patro) ».

Article 4. - A l'article 1^{er}, 5^o de l'arrêté précité, les mots « VERHOYE Emilien (OCARINA) » sont remplacés par les mots « Kim MOORS (OCARINA) ».

Article 5. - A l'article 1^{er}, 5^o de l'arrêté précité, les mots « Cindy LOBET (CJLg) » sont remplacés par les mots « Leslie RASSON (CJLg) ».

Article 6. - A l'article 1^{er}, 6^o de l'arrêté précité, les mots « Melissa FRANSOLET (Latitude Jeunes) » sont remplacés par les mots « Christopher NOTO (Latitude Jeunes) ».

Article 7. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 décembre 2023.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD